

Villiers-en-Plaine, le 31 août 2018

à l'attention des riverains de la RD 744 dans la traversée de Villiers-en-Plaine

Madame, Monsieur,

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, un groupe de riverains, excédé par le nombre et la vitesse des véhicules dans la traversée du bourg de Villiers-en-Plaine et surtout par le manque d'aménagement de sécurité, essaye vainement d'alerter l'équipe municipale sur ces sujets sérieux. Malgré toutes les promesses, rien n'a été entrepris (à l'exception cependant de l'installation d'un radar pédagogique... c'est-à-dire rien). Pire, l'équipe municipale ignore totalement nos demandes et ne nous associe pas à leurs réflexions. Quelques-uns parmi nous considérons que nous devons désormais montrer notre détermination, d'autant plus que les travaux d'assainissement vont démarrer et qu'après leur réalisation, la voirie sera refaite. **C'est donc le moment ou jamais.**

Pour ce faire, nous avons décidé d'une action **le 4 septembre prochain à partir de 17 h 30** : rendez-vous sur le parking de l'impasse du Bigot et, pour ceux qui le souhaitent, stationnement de leur véhicule personnel pendant une heure sur la chaussée de la RD 744 (et surtout pas à cheval sur ce qui ressemble vaguement à un trottoir) en respectant bien entendu le Code de la route (stationnement devant les immeubles offrant une bonne visibilité). Les riverains les plus en colère, s'ils le veulent, pourront laisser leur voiture plus longtemps. Chacun peut également disposer une affiche sur son véhicule indiquant son exaspération. En parallèle, nous prévenons les journalistes de notre action ce jour là. Cette opération sera reconductible autant de fois que nécessaire *si l'équipe municipale ne daigne pas nous écouter.*

Le directeur des Routes du Conseil départemental, sollicité à cet effet, a déclaré que le stationnement sur la chaussée n'était pas verbalisable en l'absence de panneau d'interdiction. Surtout, il a déclaré que **la RD 744 n'était pas une voie prioritaire pour les convois exceptionnels.** Cette dernière déclaration va donc à l'encontre de celles qu'ont pu tenir des personnes chargées de la voirie au sein du conseil municipal dont la sincérité, la partialité voire la compétence peuvent être mises en cause...

Si nous regardons dans le rétroviseur, nous constatons que depuis les années 1980, le trafic routier a explosé. Les équipes municipales successives, malgré les fonds publics dont elles pouvaient disposer à l'époque, n'ont pas su (ou voulu) aménager la traversée du bourg. Des accidents ont eu lieu, dont certains malheureusement mortels. Comprendons bien que depuis de trop longues années, les riverains vivent un enfer entre la vitesse des véhicules qui engendrent bruit et pollution, et les incivilités et les insultes de la part d'automobilistes qui refusent de s'arrêter pour laisser passer les piétons. C'est vraiment la roulette russe pour celui qui voudrait traverser en pleine heure de pointe. Même l'automobiliste, voulant sortir de l'une des impasses ou des petites rues qui bordent la RD 744, doit souvent s'y prendre à plusieurs reprises pour s'engager.

Il est vraiment dommage qu'une commune rurale comme la nôtre, disposant d'un cadre de vie au-dessus de la moyenne avec parc et château grandioses, à deux pas de Niort, continue à subir la dangerosité de ce trafic infernal. Pour y remédier, ce que nous proposons est simple en l'absence de rocade de déviation qui réglerait définitivement le problème :

- **Aménagement de chicanes avec places de stationnement (mesure encouragée par le Conseil départemental) et d'une zone à 30 km/h (préconisations européennes),**
- **Installation de radars tronçons disposés à l'entrée et à la sortie du bourg qui calculeraient la vitesse moyenne des véhicules,**
- **Aménagement de vrais trottoirs,**
- **Réalisation d'un revêtement de qualité,**
- **Aménagement à la Châteaudrie, en plus de l'aire actuelle, d'une entrée et sortie d'autoroute qui capterait une partie du trafic (et dont le besoin se fait cruellement sentir entre les accès éloignés d'Oulmes et de Cherveux).**

Le bon-sens exige qu'on aménage la RD 744 dans la traversée du bourg de Villiers-en-Plaine, et pas avec des demi-mesures.

Des riverains excédés